

M. RINFRET: Lisez mon discours.

M. BRYCE: Dites-moi si c'est à cette fin.

Une VOIX: Répondez à la question.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre.

M. BRYCE: L'honorable député ne veut pas se compromettre; c'est donc que mon soupçon est fondé.

M. RINFRET: Monsieur l'Orateur me demande de ne pas répondre.

M. BRYCE: Moody's est une publication qui fait autorité. Je l'ai consultée et j'y ai vu que le chemin de fer Lehigh maintient un réseau ferroviaire de 1,254 et sa ligne principale relie New-York et Buffalo. D'après le plus récent rapport que j'ai pu trouver dans Moody's, cette compagnie ferroviaire a une capitalisation de \$170,000 par mille de voie ferrée, soit un total de 225 millions de dollars. La plupart des honorables députés connaissent cette voie ferrée dont la capitalisation n'est que de 225 millions. Mais voici que la Compagnie de téléphone Bell du Canada demande 500 millions de dollars. Encore une fois, il est regrettable qu'on ne nous ait pas dit à quoi servira cet argent. D'après moi, le téléphone est un service public, au même titre que l'hydro et les chemins de fer. Des entreprises de ce genre devraient être exploitées comme service public, au prix coûtant, et non pas au bénéfice de particuliers. Le téléphone est nécessaire à la population; il devrait donc être exploité au profit de tous. Un bill comme celui qui nous est soumis, par lequel on demande une forte augmentation du capital social, ne devrait pas être présenté par un simple député, mais par le Gouvernement; il devrait aussi être examiné beaucoup plus sérieusement qu'on ne nous en donne ici l'occasion. Je m'oppose au présent bill, surtout parce qu'il permet à une compagnie de monopoliser un service public, c'est-à-dire le téléphone.

M. E. C. McCULLOUGH (Assiniboia): Je désire m'associer, monsieur l'Orateur, aux honorables députés de tous les coins de la Chambre qui ont protesté contre l'adoption de ce projet de loi. Je félicite les honorables représentants de Broadview (M. Church) et de Davenport (M. MacNicol) qui ont rendu bien service à la population en protestant contre la mesure et contre la façon dont on l'a présentée à la Chambre.

C'est vraiment trop présumer du service public du pays que de nous demander d'autoriser une telle majoration de la capitalisation de n'importe quelle société, sans nous permettre de bien nous renseigner sur les répercussions possibles d'une mesure de ce genre. Arrêtons-nous un peu à quelques-unes des dis-

[M. Bryce.]

positions prévues. Tout d'abord, la société sollicite l'autorisation de porter son capital de 150 millions à 500 millions, soit à 230 p. 100 de son avoir actuel. Sans aller plus loin, il me semble tout à fait déraisonnable de présenter à la Chambre une mesure qui lui demande d'approuver pareille requête.

Je m'y oppose pour quatre raisons. En premier lieu, il accorde un quasi-monopole à la Compagnie de téléphone Bell. Or, les députés de tous les groupes en conviendront, nous ne tenons pas à l'existence d'un monopole dans le domaine des services publics. En second lieu, je m'oppose au bill à cause de la surcapitalisation qu'il prévoit. En troisième lieu, je prétends qu'il y a lieu d'étatiser ce service d'utilité publique et, en quatrième lieu, j'estime que nous devrions nous renseigner davantage sur la mesure avant de l'adopter en deuxième lecture.

Actuellement, l'avoir brut de la Compagnie de téléphone Bell atteint une valeur de \$270,802,000. Quatre puissantes sociétés gérées indirectement par des sociétés américaines, ont la haute main sur presque tous les réseaux téléphoniques qui desservent le pays, à l'exception des Prairies. A mon sens, il est contraire aux intérêts de la population canadienne d'assujettir davantage l'expansion de nos services d'utilité publique au capital d'outre-frontière.

Etant donné l'existence du monopole, on exploite la société afin d'en retirer des bénéfices; il en résulte que les régions peuplées sont mieux desservies parce que plus profitables que les endroits à peine peuplés. A mon sens, toutefois, il importe de mettre en valeur nos entreprises publiques de façon à donner aux centres à population clairsemée un service comparable à celui dont jouissent les régions peuplées. Cela me paraît juste. Or, si nous permettons à la Compagnie de téléphone Bell d'étendre son monopole au pays, rien ne nous assure que les gens des contrées isolées obtiendront un service aussi avantageux que celui dont jouissent les régions voisines des grands centres urbains.

En ce qui a trait aux tarifs, je suis persuadé que lorsqu'un monopole s'empare d'une industrie ou d'une entreprise de service public, les intéressés ne peuvent du tout compter sur un tarif raisonnable. J'appelle l'attention de la Chambre sur certaines observations formulées à cet égard par quelques députés et aussi sur une nouvelle intitulée *Hints of increase in telephone rates* parue dans un journal de Montréal le 26 février. Elle se lit ainsi qu'il suit:

M. Frederick Johnson, président de la Compagnie de téléphone Bell du Canada, a déclaré